

**Christophe MERIENNE**

**Olivier BOISNARD**

**Loïc GRANGER**

▶ Experts Comptables

▶ Commissaires aux Comptes

**HABITAT JEUNES LAVAL**

**24, Rue Mazagran**

**53000 - LAVAL**

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE 2010**

(du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010)

-----



15, rue des Bordagers - CHANGÉ

B.P. 16114

53062 LAVAL CEDEX 9

Tél. 02 43 53 81 61

Fax. 02 43 53 61 80

socomo@socomo.fr

www.socomo.fr



**Christophe MERIENNE**

**Olivier BOISNARD**

**Loïc GRANGER**

▶ Experts Comptables

▶ Commissaires aux Comptes

**HABITAT JEUNES LAVAL**

**24, Rue Mazagran**

**53000 - LAVAL**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE 2010**

**DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010**

---



15, rue des Bordagers - CHANGÉ

B.P. 16114

53062 LAVAL CEDEX 9

Tél. 02 43 53 81 61

Fax. 02 43 53 61 80

socomo@socomo.fr

www.socomo.fr



---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE 2010**  
**DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010**

---

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association HABITAT JEUNES LAVAL – 24 Rue Mazagran – 53000 LAVAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note de l'annexe, en page 8 du présent rapport, expose les règles et méthodes comptables relatives aux travaux de la résidence Pierre de Coubertin. Ces informations sont complétées de considérations propres à l'exercice également fournies dans les notes « immobilisations et amortissements ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à :

- Vérifier la comptabilisation des subventions d'investissements reçues au titre de l'exercice,
- Nous assurer que les subventions affectées étaient utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et elles ont donc contribué à la formation de notre opinion exposée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS SPECIFIQUES**


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Changé, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Le Commissaire aux comptes

**SAS SOCOMO**



**Christophe MERIENNE**



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 157	4 052	2 105	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	1 028 987	512 157	516 830	575 388
Installations techniques, matériel et outilla	5 191 102	4 579 485	611 617	654 286
Autres immobilisations corporelles	1 785 290	1 532 895	252 396	257 432
Immob. en cours / Avances et acomptes	540 641		540 641	11 345
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	40		40	40
Prêts	125		125	
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 552 343</b>	<b>6 628 589</b>	<b>1 923 754</b>	<b>1 498 491</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.	24 763		24 763	29 274
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	91 714	7 625	84 089	97 182
Autres créances	758 401		758 401	112 197
Divers				
Valeurs mobilières de placement				400 519
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 763 087		1 763 087	1 087 247
Charges constatées d'avance	50 180		50 180	58 700
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 688 146</b>	<b>7 625</b>	<b>2 680 520</b>	<b>1 785 120</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 240 489</b>	<b>6 636 214</b>	<b>4 604 275</b>	<b>3 283 611</b>

## Bilan

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	157 123	157 123
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	764 152	793 204
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	43 768	-29 053
Subventions d'investissement	954 445	
Provisions réglementées	7 793	8 301
<b>FONDS PROPRES</b>	1 927 280	929 576
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques	123 207	105 485
Provisions pour charges	397 427	437 623
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	520 634	543 108
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	1 457 912	1 143 535
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 457 912	1 143 535
Emprunts et dettes financières diverses	18 798	36 167
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	35 881	32 656
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202 147	149 336
Dettes fiscales et sociales	407 156	438 397
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 014	
Autres dettes	3 652	4 037
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	6 800	6 800
<b>DETTES</b>	2 156 360	1 810 927
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	4 604 275	3 283 611



## Compte de résultat

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	3 313 617	3 364 255
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	405 549	387 610
Reprises et Transferts de charge	173 861	164 540
Cotisations		
Autres produits	2 124	2 557
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 895 152</b>	<b>3 918 962</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	575 592	629 564
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	896 846	792 663
Impôts et taxes	175 280	186 866
Salaires et Traitements	1 402 634	1 500 263
Charges sociales	539 124	595 171
Amortissements et provisions	222 179	213 594
Autres charges	10 450	13 695
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 822 105</b>	<b>3 931 816</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>73 047</b>	<b>-12 854</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	18 619	24 793
Charges financières	25 833	44 077
<b>Résultat financier</b>	<b>-7 214</b>	<b>-19 284</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>65 833</b>	<b>-32 138</b>
Produits exceptionnels	7 073	5 965
Charges exceptionnelles	29 139	2 879
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-22 066</b>	<b>3 085</b>
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>43 768</b>	<b>-29 053</b>
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total des produits</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
<b>Total des charges</b>	<b>5</b>	



# Comptes Annuels / 2010

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

*ANNEXE*



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :  
HABITAT JEUNES LAVAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 4 604 275 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 43 768 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, après déduction des remises, rabais commerciaux. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 32 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Règles et méthodes comptables

### Autres éléments significatifs

La mise en travaux de la résidence Pierre de Coubertin a débuté en décembre 2009. Le coût prévisionnel des travaux est de 1 470 670 euros répartis en trois phases.

Le financement des travaux se compose de subventions à hauteur de 64% et de prêts pour 36%.

La première phase des travaux qui concerne la rénovation de 39 logements s'est terminée le 31/08/2010.

Le coût des travaux est laissé dans les constructions en cours. Aucun amortissement, ni reprise de subvention n'a été effectué sur l'exercice, considérant que cette phase ne peut pas être distinguée des deux autres.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 158	2 194	2 195	6 157
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 158</b>	<b>2 194</b>	<b>2 195</b>	<b>6 157</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 028 987			1 028 987
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 160 273	30 829		5 191 102
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 150 572	18 300		1 168 871
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	602 102	14 317		616 419
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	11 345	540 641	11 345	540 641
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 953 279</b>	<b>604 087</b>	<b>11 345</b>	<b>8 546 021</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	40			40
- Prêts et autres immobilisations financières		125		125
<b>Immobilisations financières</b>	<b>40</b>	<b>125</b>		<b>165</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 959 477</b>	<b>606 406</b>	<b>13 540</b>	<b>8 552 343</b>



## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 194	604 087	125	606 406
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>2 194</b>	<b>604 087</b>	<b>125</b>	<b>606 406</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant		11 345		11 345
Cessions	2 195			2 195
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>2 195</b>	<b>11 345</b>		<b>13 540</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 158	89	2 195	4 052
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 158</b>	<b>89</b>	<b>2 195</b>	<b>4 052</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	453 599	58 558		512 157
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 505 988	73 498		4 579 485
- Installations générales, agencements aménagements divers	897 522	31 319		928 841
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	597 720	6 334		604 053
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 454 828</b>	<b>169 709</b>		<b>6 624 537</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 460 986</b>	<b>169 799</b>	<b>2 195</b>	<b>6 628 589</b>

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	89	169 709	169 799
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>89</b>	<b>169 709</b>	<b>169 799</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés	2 195		2 195
Eléments mis hors service			
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>2 195</b>		<b>2 195</b>



## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 900 420 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	125		125
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	91 714	91 714	
Autres	758 401	758 401	
Charges constatées d'avance	50 180	50 180	
<b>Total</b>	<b>900 420</b>	<b>900 295</b>	<b>125</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	966
Divers - produits à recevoir	719 836
<b>Total</b>	<b>720 803</b>



## Notes sur le bilan

### Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

Provisions pour gros entretiens :

La dotation aux provisions pour gros entretiens des foyers est déterminée selon un pourcentage appliquée à la valeur estimée des bâtiments dont l'association est propriétaire. La reprise de ces provisions s'effectue selon les travaux de gros entretiens réalisés.

Sur l'exercice, le coût du désamiantage a été comptabilisé en charge pour un montant de 66529.00 euros et une reprise de provision pour gros entretien a été constaté pour le même montant.

Provision pour départ en retraite :

La provision pour départ en retraite correspond à l'engagement total des indemnités de fin de carrière. L'engagement est calculé selon la date de naissance du salarié, sa date d'entrée, son salaire, la probabilité qu'il reste dans l'association jusqu'à l'âge de la retraite.

Méthode de calcul : rétrospective des unités de crédits projetées

Hypothèses actuarielles retenues :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation (net d'inflation): 2.06 %

L'association a souscrit un contrat collectif d'indemnités de fin de carrière. Il a été versé à la signature du contrat, une dotation de 150 000 euros.

- L'engagement total est de 286 721.69 euros
- déduction du versement 163 514.93 euros
- provision IFC à la clôture 123 206.76 euros.

## Notes sur le bilan

## Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	437 623	26 333	66 529		397 427
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	105 485	17 722			123 207
<b>Total</b>	<b>543 108</b>	<b>44 055</b>	<b>66 529</b>		<b>520 634</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		52 382	69 441		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 120 479 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 457 912	154 323	526 893	776 696
Emprunts et dettes financières divers	18 798	18 798		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	202 147	202 147		
Dettes fiscales et sociales	407 156	407 156		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 014	24 014		
Autres dettes	3 652	3 652		
Produits constatés d'avance	6 800	6 800		
<b>Total</b>	<b>2 120 479</b>	<b>816 890</b>	<b>526 893</b>	<b>776 696</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

## Charges à payer

	Montant
Fourn. fres non parvenues	68 505
Frs immobil. - fact. non parvenues	1 840
Int.courus emp.mazagran	4 859
Int. courus s/emp pt m.	412
Interets emprunts reha	1 855
Int.courus s/emp coub.	11 672
Gest.du fonds form.cont.	16 919
Gest.de la contr. constr.	5 961
Dettes provis. pr congés à payer	136 819
Charges sociales s/congés à payer	65 455
Avoirs à établir	131
Divers - charges à payer	3 521
<b>Total</b>	<b>317 950</b>



## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	50 180		
<b>Total</b>	<b>50 180</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	6 800		
<b>Total</b>	<b>6 800</b>		



## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires et ressources

## Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2010
Restauration	2 036 743
Hébergement	1 241 268
Divers	35 607
<b>TOTAL</b>	<b>3 313 617</b>

## Autres informations

### Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 5 186 heures.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts des emprunts	191 364
Autres engagements donnés	191 364
<b>Total</b>	<b>191 364</b>





**Christophe MERIENNE**

**Olivier BOISNARD**

**Loïc GRANGER**

▶ Experts Comptables

▶ Commissaires aux Comptes

**HABITAT JEUNES LAVAL**  
**24, Rue Mazagran**  
**53000 - LAVAL**

-----

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

-----



15, rue des Bordagers - CHANGÉ  
B.P. 16114  
53062 LAVAL CEDEX 9  
Tél. 02 43 53 81 61  
Fax. 02 43 53 61 80  
socomo@socomo.fr  
www.socomo.fr



**Christophe MERIENNE**

**Olivier BOISNARD**

**Loïc GRANGER**

▶ Experts Comptables

▶ Commissaires aux Comptes

**HABITAT JEUNES LAVAL**

**24, Rue Mazagran**

**53000 - LAVAL**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS**

-----

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

---



15, rue des Bordagers - CHANGÉ  
B.P. 16114  
53062 LAVAL CEDEX 9  
Tél. 02 43 53 81 61  
Fax. 02 43 53 61 80  
socomo@socomo.fr  
www.socomo.fr



---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS**

-----

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

---

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE :**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application de l'article L. 612.5 du Code de commerce.

Fait à Changé, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Le Commissaire aux comptes

**SAS SOCOMO**



**Christophe MERIENNE**